

Arch is a wholly-owned subsidiary of Lonza and continues to operate as Arch Chemicals, Inc. | Arch Chemicals, Ltd. | Arch Chemicals, S.A.S. | Arch Chemicals España, S.L. Arch Water Products France, S.A.S.

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit hthSpaTM CHOC SANS CHLORE POUDRE

Code du produit 11510 hthSpa

CAS / IUPAC pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)

No CAS:

70693-62-8

Numéro CE:

274-778-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant pour l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Arch Water Products France désormais au sein de

LONZA SPECIALTY INGREDIENTS

BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE

phone: +33 (0)2 47 23 43 00 fax: +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

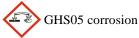
Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

Numéro ORFILA: 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit hthSpaTM CHOC SANS CHLORE POUDRE

(suite de la page 1)



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

🔁 C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R52: Nocif pour les organismes aquatiques.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: néant

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette ayant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2014 Rev. Index : 14 Date de révision : 27.02.2014

Nom du produit hthSpaTM CHOC SANS CHLORE POUDRE

(suite de la page 2)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P363 Layer les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

No CAS Désignation

70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) depentapotassium

Code(s) d'identification Numéro CE: 274-778-7

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Ammener les sujets à l'air frais

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau:

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin. après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Dioxyde de carbone

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2014 Rev. Index : 14 Date de révision : 27.02.2014

Nom du produit hthSpaTM CHOC SANS CHLORE POUDRE

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés Bien dépoussiérer.

Manipulation:



NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif

Le produit n'est pas combustible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les matières inflammables

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 5)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2014 Rev. Index : 14 Date de révision : 27.02.2014

Nom du produit hthSpaTM CHOC SANS CHLORE POUDRE

(suite de la page 4)

Protection respiratoire: Ne pas nécessaire.

Protection des mains : Gants en caoutchouc



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.

Aspect:

Forme: poudre Couleur: blanc

Odeur :caractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.

valeur du pH (30 g/l) à 20 °C: 1,5 à 2,5

Modification d'état

Point de fusion :non déterminéPoint d'ébullition :non déterminé

Point éclair: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Le produit n'est pas inflammable.

Température d'inflammation :

Température de décomposition : >70 °C

Auto-imflammation: Non déterminé.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

inférieure : Non déterminé.

(suite page 6)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2014 Rev. Index : 14 Date de révision : 27.02.2014

Nom du produit hthSpaTM CHOC SANS CHLORE POUDRE

(suite de la page 5)

supérieure : Non déterminé.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité à 20 °C:1,2 g/cm³Densité relative.Non déterminé.Densité de vapeur.Non applicable.Vitesse d'évaporation.Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

dynamique : cinématique :Non applicable.
Non applicable.

solvants organiques 0,0 %

Teneur en substances solides : 100,0 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux lourds

Réactions aux composés halogénés

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs toxiques

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'irritation:

de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

des yeux: Effet fortement corrosif.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu. Indications toxicologiques complémentaires :

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2014 Rev. Index : 14 Date de révision : 27.02.2014

Nom du produit hthSpaTM CHOC SANS CHLORE POUDRE

(suite de la page 6)

12.2 Persistance et dégradabilité Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Nocif pour les poissons. **Autres indications écologiques :**

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA UN3260

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium)

IMDG, IATA CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(pentapotassium bis(peroxymonosulphate)bis(sulphate))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 8 (C2) Matières corrosives.

Étiquette

IMDG, IATA



Class 8 Corrosive substances.

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2014 Rev. Index : 14 Date de révision : 27.02.2014

Nom du produit hthSpaTM CHOC SANS CHLORE POUDRE

(suite de la page 7)

Label 8

14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler:80No EMS:F-A,S-BSegregation groupsAcids

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités exceptées (EQ):E2Quantités limitées (LQ)1 kgCatégorie de transport2Code de restriction en tunnelsE

"Règlement type" de l'ONU: UN3260, SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium), 8, II

15 Informations réglementaires

Directive 98/8/CE

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE : Non Classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE

Ce produit n'est pas un détergent c'est un desinfectant (biocide)

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)